

**Séance du 16 octobre 2014**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Arcouet présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : REGIE DES EAUX** - Lieudit d'Arnaga commune de Larressore – Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux

Dans le cadre de l'exploitation des sources de production, deux réseaux d'adduction distincts cheminent le long de la Nive afin d'assurer la livraison d'eau à différentes communes, avant de rejoindre Bayonne.

Au lieudit d'Arnaga, au croisement de la RD 932 et de l'avenue du Dr Alexandre Camino menant à Cambo, ces deux réseaux sont équipés d'ouvrages hydrauliques de régulation et d'appareils de contrôle de qualité. Ces équipements sont implantés en sous sol et une armoire de commande électrique est visible en surface.

La Régie des Eaux souhaite déplacer et agrandir cette armoire technique afin d'optimiser l'exploitation des réseaux d'adduction. Une amélioration des conditions d'accès et de stationnement des véhicules de service est également projetée.

Un dossier de déclaration préalable de travaux a été préparé en ce sens par la Régie des Eaux.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer ce dossier et à signer tous les documents et actes afférents.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.